

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT CRIMINEL	1
01 - Avant l'apparition du droit : la vengeance	1
02 - La loi du talion	2
03 - L'avènement du droit pénal	4
04 - Plan de l'introduction	6
§ 1 La justice criminelle gardienne de l'ordre social	7
05 - Primauté au maintien de l'ordre public	7
A - Principes découlant de cette conception	9
06 - Conception autoritaire et règles de fond	9
07 - Conception autoritaire et règles de forme	12
B - Critique de la conception autoritaire	15
08 - Critique de la stricte conception autoritaire	15
§ 2 La justice criminelle gardienne des libertés individuelles	18
09 - Fondement de la conception libérale	18
A - Principes découlant de cette conception	18
10 - Conception libérale et règles de fond	18
11 - Conception libérale et les règles de forme	20
B - Critique de la conception libérale	22
12 - Les faiblesses de la conception libérale	22
§ 3 Les principes de synthèse	25
13 - Les variations du droit pénal	25
14 - Les lents progrès de la science criminelle	26
15 - La recherche d'un point d'équilibre	29
A - Le principe de la séparation des fonctions législative et judiciaire	31
16 - Distinction des fonctions législative et judiciaire	31
17 - Avantages de la distinction des fonctions	32
18 - Principe de la légalité criminelle	34
a) La fonction législative	36
19 - Le principe de légalité s'impose au législateur	36
b) La fonction judiciaire	37
20 - Les limites de la fonction judiciaire	37
21 - Étendue de la fonction judiciaire	38
B - Le principe directeur de la fonction judiciaire : le raisonnement pénal	41
22 - La notion de raisonnement pénal	41
23 - Les phases successives du raisonnement pénal	42
C - Le principe directeur de la fonction législative : la responsabilité subjective :	45
24 - La notion de responsabilité objective	45
25 - La responsabilité subjective	46
26 - Préférence à la responsabilité subjective	47
27 - La question de la preuve	48

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : RÈGLES GÉNÉRALES DE LÉGISLATION 53

101 - La loi en général	53
102 - La loi pénale en particulier	56
103 - Les limites des pouvoirs du législateur	57
104 - L'état d'esprit souhaitable du législateur	60
§ 1 Les règles de fond	62
A - La source principale de ces règles : le droit naturel	63
105 - L'idée de droit naturel	63
106 - L'aspect rationnel du droit naturel	66
107 - L'aspect moral du droit naturel	66
B - La formulation des règles du droit naturel	68
108 - La nécessité de faire connaître ce droit	68
109 - Sa formulation dans des documents religieux	69
110 - Sa formulation en droit coutumier	69
111 - Sa formulation par des déclarations solennelles	71
C - L'autorité des règles fondamentales et le législateur	72
112 - Distinction de la légalité et de la légitimité	72
a) Les conditions de légitimité de la loi	73
113 - Les deux intérêts en présence	73
114 - La loi pénale doit tendre au bien commun	75
115 - La loi doit assurer la protection des individus	78
116 - La loi doit arbitrer en cas de divergence	81
b) La sanction des lois illégitimes	85
117 - Le contrôle national	85
118 - Le contrôle international	87
§ 2 Les règles techniques	88
119 - Le vocabulaire de la loi	88
120 - Le style de la loi	89
121-1 - La codification des lois	92
121-2 - La légistique	93
A - Les règles visant à l'efficacité	94
122 - L'effectivité de la loi pénale	94
a) Le principe d'économie	94
123 - La nécessité du principe d'économie	94
124 - L'économie de mots et de phrases	97
125 - L'économie de notions et de catégories	97
126 - L'économie de lois et de codes	98
b) Le principe de permanence	100
127 - La nécessité de la permanence de la loi	100
128 - Les limites de la permanence de la loi	102
c) Le principe de rationalité	104
129 - La nécessité du principe de rationalité	104
130 - 1 ^{er} corollaire : le principe de cohérence	105
131 - 2 ^e corollaire : le principe de continuité	106
d) Le principe d'applicabilité	108
132 - L'importance du principe d'applicabilité	108
133 - Le recours aux présomptions	109

B - Les règles protectrices des justiciables	110
a) Le principe de clarté des lois	110
134 - L'exigence d'une formulation claire	110
b) Le principe de précision des lois	112
135 - L'exigence d'une formulation précise	112
c) Le principe de non-rétroactivité des lois	114
136 - La non-rétroactivité de la loi pénale	114
d) Le principe de la publication des lois	116
137 - La nécessité de la publication de la loi	116
138 - Plan de l'ouvrage	119
PREMIÈRE PARTIE : LA LOI D'INCRIMINATION	121
I-1 - La loi pénale et les vertus	121
I-2 - La loi pénale et les vices	123
I-3 - La loi pénale et le péché	126
I-4 - La loi pénale protège l'ordre social	129
I-5 - Le délit pénal et les incivilités	130
I-6 - Le délit pénal et le délit civil	131
I-6 (bis) - Le délit pénal et le délit disciplinaire	133
I-7 - Le délit rationnel et le délit légal	134
I-8 - L'incrimination légale et le délit concret	136
I-9 - Les diverses définitions de l'infraction	137
I-10 - La structure du délit pénal	139
CHAPITRE 1^{ER} : LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INCRIMINATION	141
I-101 - Les principes directeurs	141
§ 1 Le principe de légalité des incriminations	142
I-102 - Rappel du principe de légalité	142
I-103 - Légitimité de l'incrimination : des actes humains	144
I-104 - La précision dans l'ensemble de l'incrimination	146
A - L'intérêt protégé doit être précisé exactement	147
I-105 - La précision quant à l'intérêt protégé	147
I-106 - L'imprécision de certains intérêts	149
B - Les actes prohibés doivent être précisés exactement	152
I-107 - Le principe de précision des actes prohibés	152
I-108 - Limites techniques du principe de précision	154
I-109 - Le principe de précision et la morale	156
C - L'élément moral doit être précisé exactement	159
I-110 - L'exclusion radicale des formules imprécises	159
I-111 - L'exclusion de principe de la simple faute	160
I-112 - La précision dans l'ensemble du code	161
§ 2 Le principe de matérialité des incriminations	162
I-113 - Rappel du principe de matérialité	162
A - Le législateur ne doit pas viser des notions personnelles	163
I-114 - Sens des termes	163
I-115 - La loi ne doit pas viser un caractère personnel	164
I-116 - La loi ne doit pas viser un mode de vie personnel	165
B - Le législateur ne doit pas abuser de notions juridiques	166
I-117 - L'autonomie du droit pénal	166

C - Le législateur doit user de notions susceptibles de preuve	169
I-118 - Le choc en retour des règles de preuve	169
I-119 - La preuve d'une atteinte à l'intérêt protégé	169
I 120 - La preuve de la commission de l'acte prohibé	171
I-121 - L'impunité des simples pensées	173
I-122 - L'exclusion des mobiles à ce stade de la procédure	175
§ 3 Le principe de subjectivité des incriminations	176
I-123 - Rappel du principe de subjectivité	176
A - L'évolution du principe de subjectivité	177
I-124 - Le point de départ	177
a) Le premier pas : l'exonération par la force majeure	179
I-125 - Le cas de force majeure	179
b) Le deuxième pas : la distinction du volontaire et de l'involontaire	180
I-126 - Délits volontaires et délits involontaires	180
c) Le troisième pas : la responsabilité pénale suppose un dol	181
I-127 - Le dol général	181
I-128 - Le dol indéterminé	183
I-129 - Le dol éventuel	183
I-130 - La volonté de commettre un acte prohibé	184
d) Le quatrième pas : la recherche d'une intention criminelle	186
I-131 - L'intention criminelle	186
I-132 - La préméditation	187
B - Le cheminement criminel (<i>Iter criminis</i>)	189
I-133 - Exemple de processus criminel	189
I-134 - Schéma du processus criminel	190
I-135 - Les phases successives du processus criminel	191
CHAPITRE 2 : LES TECHNIQUES GÉNÉRALES D'INCRIMINATION	203
I-201 - Techniques objectives et techniques subjectives	203
§ 1 Les techniques objectives d'incrimination	203
I-202 - La catégorie des délits objectifs	203
A - Les incriminations de police préventive	205
I-203 - Nécessité des incriminations de police préventive	205
I-204 - Domaine des incriminations de police préventive	207
I-205 - Structure des incriminations de police préventive	208
B - Les incriminations de police sociale	209
I-206 - Observations générales	209
I-207 - Les incriminations de police ordinaire	210
I-208 - Les incriminations de police politique	211
I-209 - Les incriminations de police des affaires	213
C - Les incriminations de police disciplinaire	214
I-210 - La notion d'incriminations de police disciplinaire	214
I-211 - Le domaine de la police disciplinaire	216
I-212 - L'élément matériel du délit de police disciplinaire	216
I-213 - L'élément moral du délit de police disciplinaire	218
D - Les incriminations de police morale	219
I-214 - Notion d'incrimination de police morale	219
I-215 - L'élément matériel des délits de police morale	220

I-216 - L'élément moral des délits de police morale	221
E - L'incrimination pénale des imprudences	222
I-217 - Notion et domaine des délits d'imprudence	222
I-218 - Structure des délits d'imprudence	223
I-219 - Évolution de la notion d'imprudence	224
F - L'incrimination pénale des actes volontaires	225
I-219 Bis - Les actes volontaires de violence	225
§ 2 - Les techniques subjectives d'incrimination	226
I-220 - Techniques subjectives : organisation rationnelle	226
A - La structure du délit de base	226
I-221 - Les trois éléments fondamentaux	226
I-222 - La condition préalable à l'infraction	227
a) L'intérêt protégé	229
I-223 - L'importance de l'intérêt protégé	229
I-224 - Politique législative et intérêts protégés	229
I-225 - La variété des intérêts protégés	231
I-226 - Survenance d'un cumul d'intérêts protégés	233
I-227 - Les délits de résultat	234
I-228 - Les délits formels, généralités	235
I-229 - Délits formels et intérêts immatériels	236
I-230 - Délits formels et agissements dangereux	237
b) Les agissements prohibés	237
I-231 - Agissements prohibés et principe de légalité	237
I-232 - Variété des agissements prohibés	238
I-233 - Le lien entre l'acte prohibé et l'intérêt protégé	242
I-234 - Le lien entre l'acte prohibé et l'élément moral	243
c) L'élément moral	244
I-235 - L'intention criminelle	244
I-236 - Le dol général	245
d) Les éléments accessoires	246
I-237 - La référence à l'illégalité de l'acte	246
I-238 - Les circonstances aggravantes réelles	247
I-239 - Les excuses atténuantes réelles	250
I-240 - Le repentir actif	251
I-241 - Les délits complexes	252
B - Les familles d'infractions	253
I-242 - Le cadre de l' <i>iter criminis</i>	253
a) Les incriminations visant les actes principaux	255
I-243 - Le délit de base	255
I-244 - Les délits dérivés par aggravation	257
I-245 - Les délits dérivés par atténuation	258
I-246 - Les délits préparatoires	259
I-247 - Les délits de résolution criminelle	261
b) Les incriminations de police	264
I-248 - Rappel de la notion d'incrimination de police	264
c) L'incrimination autonome des actes accessoires	265
I-249 - La notion de délits accessoires autonomes	265
I-250 - Tableaux récapitulatifs des incriminations	265

I-250 Bis - Tableau général des incriminations pénales	266
I-250 Ter - Tableau indicatif d'incriminations de police	267
DEUXIÈME PARTIE : LA LOI D'IMPUTATION	269
II-1 - La notion d'imputation	269
II-2 - Présomption d'innocence et vocabulaire	270
A - L'imputation et le principe de légalité	270
II-3 - Séparation des pouvoirs et compétence législative	270
II-4 - Les personnes sujettes à imputation	272
II-5 - Le législateur et les causes de non imputabilité	277
B - L'imputation et le principe de matérialité	278
II-6 - Le principe de matérialité et le prévenu	278
II-7 - Le principe de matérialité et les actes reprochés	279
C - L'imputation et le principe de subjectivité	280
II-8 - La responsabilité objective et l'imputation	280
II-9 - La percée de la responsabilité subjective	281
II-10 - Mise en œuvre de la responsabilité subjective	284
II-11 - Plan de la deuxième partie	287
CHAPITRE 1^{ER} : L'IMPUTATION OBJECTIVE	289
II-100 - La notion d'imputation objective	289
II-101 - Les actes principaux et les actes accessoires	289
§ 1 L'imputation des actes principaux	290
A - Les auteurs matériels	290
II-102 - L'auteur matériel	290
II-103 - Les coauteurs matériels	291
II-104 - L'imputation, la démence et la contrainte	292
II-105 - L'imputation et l'enfance	293
II-106 - L'imputation et la mort	294
B - L'auteur légal	295
II-107 - Possibilités offertes au législateur	295
a) La responsabilité pénale du fait d'autrui	296
II-108 - Responsabilité pénale du chef de famille	296
II-109 - Responsabilité pénale du chef d'entreprise	298
b) La responsabilité de groupements de personnes	300
II-110 - La responsabilité collective	300
II-111 - Responsabilité de groupe, fondement	301
II-112 - Responsabilité de groupe et personnalité morale	302
II-113 - Responsabilité de groupe et actes reprochables	304
§ 2 L'imputation des actes accessoires	305
II-114 - La notion de complicité	305
A - L'imputation au titre de la complicité	306
II-115 - Le domaine de la complicité	306
II-116 - Les conditions préalables à la complicité	306
II-117 - L'élément matériel de la complicité	309
II-118 - Les divers actes de complicité	310
II-119 - L'élément moral de la complicité	312
II-120 - Du dol général à la faute	313

B - L'imputation au titre de délit accessoire	315
II-121 - La notion de délit accessoire	315
a) Les délits accessoires à un acte principal non incriminé	316
II 122 - Le délit accessoire à un acte non incriminé	316
II-123 - La structure d'un délit accessoire	317
b) Les délits accessoires postérieurs au délit principal	318
II-124 - Cas du délit accessoire postérieur au fait principal	318
II-125 - La variété des délits de conséquence	320
CHAPITRE 2 : L'IMPUTATION SUBJECTIVE	323
II-200 - La notion d'imputation subjective	323
II-201 - L'imputation subjective en droit positif	323
II-202 - L'auteur principal et les coauteurs	324
§ 1 L'auteur principal	324
II-203 - La notion d'auteur principal	324
II-204 - L'auteur principal et le législateur	326
II-205 - L'auteur principal en droit positif	328
§ 2 Les coauteurs moraux	329
II-206 - La notion de coauteurs moraux	329
A - L'imputation au titre de coauteurs moraux	330
II-207 - La variété des actes de coaction	330
a) L'imputation au titre d'instigateur	331
II-208 - La notion d'instigation	331
II-209 - Les actes d'instigation	332
b) L'imputation au titre de provocateur	334
II-210 - La notion de provocation	334
II-211 - Les actes de provocation	335
c) L'imputation au titre de revendicateur	337
II-212 - La notion de revendication	337
B - L'incrimination au titre de délit accessoire	338
II-213 - Les diverses formes de délits accessoires	338
a) Le délit d'instigation	338
II-214 - La nécessité du délit d'instigation	338
II-215 - La structure du délit d'instigation	339
b) Le délit de provocation	341
II-216 - La provocation et la liberté d'expression	341
II-217 - La structure du délit de provocation	341
II-218 - La variété des délits de provocation	343
c) Le délit d'apologie	344
II-219 - La notion de délit d'apologie	344
II-220 - La structure du délit d'apologie	345
II-221 - Danger du délit d'apologie de crime ou de criminel	346
d) Le délit de prise en charge de la condamnation	347
II-222 - La notion de prise en charge de la condamnation	347
II-223 - Le délit de souscription en faveur du condamné	347

TROISIÈME PARTIE : LA LOI DE SANCTION	349
III-1 - Objet de la troisième partie	349
III-2 - Le droit de punir	350
III-3 - La notion de sanction pénale	352
III-4 - La sanction pénale et les récompenses	354
A - Les différents buts de la sanction	356
III-5 - Les différentes voies offertes au législateur	356
III-6 - L'élimination	357
III-7 - L'intimidation	358
III-8 - L'expiation et le repentir	361
III-9 - La réinsertion sociale	364
III-10 - L'harmonisation de ces doctrines	366
B - Les différents types de sanctions	367
III-11 - L'obligation de réparer	367
III-12 - Un vestige : les peines privées	369
III-13 - Les sanctions civiles	371
III-14 - Les sanctions disciplinaires	372
III-15 - Les sanctions émanant de l'administration	374
III-16 - Les sanctions pénales proprement dites	379
III-17 - Application du principe d'économie	381
III-18 - Plan de la troisième partie	381
CHAPITRE 1^{ER} : LES PRINCIPES GÉNÉRAUX VISANT LA SANCTION	383
III-100 - Les principes fondamentaux	383
§ 1 Le principe de légalité des sanctions	383
III-101 - Le système des peines arbitraires	383
A - Les règles s'imposant à la fonction législative	385
III-102 - La compétence législative	385
III-103 - Le système des peines fixes	386
III-104 - Le système des peines cantonnées	387
III-105 - Le système de la peine maximum encourue	388
III-106 - La non-rétroactivité des peines nouvelles	389
B - Les règles découlant de normes supérieures	390
III-107 - Rappel des normes supérieures impératives	390
III-108 - L'évidente nécessité de la sanction	390
III-109 - Le respect de la dignité de l'être humain	391
III-110 - L'égalité des justiciables devant la loi pénale	393
§ 2 Le principe de matérialité des sanctions	395
III-111 - Matérialité, réalité et extériorité	395
III-112 - Matérialité et effectivité	395
III-113 - Le principe de la publicité des sanctions	396
III-114 - Les limites de la publicité des sanctions	399
§ 3 Le principe de subjectivité des sanctions	401
III-115 - Les sanctions collectives	401
A - À chaque coupable sa propre peine	405
III-116 - L'abolition des peines collectives	405

B - La personnalisation de la sanction	407
III-117 - La personnalisation législative de la sanction	407
C - L'individualisation de la sanction	409
III-118 - L'individualisation judiciaire de la sanction	409
CHAPITRE 2 : LES DIFFÉRENTES SANCTIONS	411
III-200 - Limites du contenu de ce chapitre	411
III-201 - Plan de ce chapitre	411
§ 1 L'exclusion du corps social	412
III-202 - La gravité de l'exclusion du clan	412
III-203 - L'excommunication	412
III-204 - La mise hors la loi	413
III-205 - L'exclusion d'un citoyen du territoire national	414
§ 2 La peine de mort	417
III-206 - La peine de mort du corps (et de l'âme ?)	417
III-207 - La peine de mort infligée dans les supplices	418
III-208 - Le courant abolitionniste	419
III-209 - La peine de mort est-elle efficace ?	421
III-210 - La peine de mort est-elle morale ?	422
III-211 - Limites et conditions de la peine de mort	424
III-212 - Le droit positif français	427
§ 3 Les peines corporelles	427
III-213 - L'interdiction des marques corporelles	427
A - Les mutilations	428
III-214 - L'interdiction des mutilations	428
III-215 - Les traitements médicaux	429
B - La flagellation	430
III-216 - L'universalité de la peine du fouet	430
III-217 - L'actuelle désaffection envers la peine du fouet	431
§ 4 Les sanctions morales	432
III-218 - La grande variété des sanctions morales	432
A - La publicité renforcée de la condamnation	432
III-219 - L'amende honorable	432
III-220 - Le pilori et le carcan	434
III-221 - La publication de la condamnation	435
B - La semonce judiciaire	436
III-222 - La réprimande	436
III-223 - L'admonestation	436
III-224 - Le blâme	437
§ 5 Les restrictions au droit de se déplacer	438
III-225 - Lieu de résidence et criminalité	438
A - L'interdiction de quitter un lieu donné	439
III-226 - L'assignation à résidence	439
III-227 - Le bracelet électronique	439

B - L'interdiction de se rendre en un lieu donné	440
III-228 - L'interdiction de séjour	440
III-229 - L'interdiction de paraître en certains lieux	441
III-230 - L'interdiction de se trouver sur le territoire français	442
§ 6 Les peines privatives de liberté	443
III-231 - L'emprisonnement, sanction relativement récente	443
III-232 - L'emprisonnement, devenue peine de référence	444
III-233 - L'emprisonnement, face aux buts de la sanction	444
III-234 - L'emprisonnement, divers modes de détention	445
III-235 - L'emprisonnement, un bilan plutôt inquiétant	447
§ 7 Les sanctions prescrivant une activité	448
III-236 - Les travaux forcés	448
III-237 - Les travaux d'intérêt général	449
III-237 Bis - Les stages de rééducation	450
§ 8 Les privations de droits	451
III-238 - La privation générale des droits	451
III-239 - La privation de certains droits	452
§ 9 Les peines patrimoniales	454
A - La confiscation	454
a) La confiscation générale	454
III-240 - La notion de confiscation générale	454
III-241 - L'exclusion de la confiscation générale	455
b) Les confiscations spéciales	456
III-242 - Les cas de confiscations spéciales	456
B - L'amende	457
III-243 - L'amende au regard de la science criminelle	457
III-243 Bis - Le niveau de l'amende encourue ou prononcée	459
III-244 - Le droit positif français	460
CHAPITRE 3 : LA DÉTERMINATION LÉGALE DE LA SANCTION	463
III-301 - Sanction pénale et réparations civiles	463
III-302 - La mission du législateur pénal	463
§ 1 La sanction attachée aux infractions	465
III-303 - Les pouvoirs du législateur	465
A - La sanction des infractions principales	466
a) La nature de la peine	466
III-304 - Les limites du choix de la peine	466
III-305 - Les critères du choix de la peine	467
III-306 - Pérennité de la peine tirée de l'analogie	467
b) Le niveau de la peine	469
III-307 - Les points à prendre en considération	469
III-308 - La cohérence entre les diverses sanctions pénales	472
III-309 - La détermination de la peine maximum	473
III-310 - La détermination d'une peine minimum	475
c) Les modalités de la peine	476
III-311 - Le principe de l'irrémissibilité des peines	476

III-312 - Les techniques de rémission	478
III-313 - Les modalités judiciaires prévues par la loi	479
B - La sanction des infractions complémentaires	480
III-314 - La nécessaire modulation des peines	480
a) La sanction des infractions complémentaires subjectives	480
III-315 - La sanction des actes préparatoires	480
III-316 - La sanction du commencement d'exécution	481
b) La sanction des infractions complémentaires objectives	483
III-317 - La sanction des infractions de police préventive	483
III-318 - La sanction des infractions d'imprudence	483
III-319 - La sanction des infractions disciplinaires	484
C - Les causes d'atténuation et d'aggravation réelles	485
a) Les excuses atténuantes réelles	485
III-320 - Les excuses atténuantes intégrées dans un délit dérivé	485
III-321 - Les excuses atténuantes extérieures à l'infraction	486
b) Les circonstances aggravantes réelles	488
III-322 - Caractères des circonstances aggravantes réelles	488
III-323 - Variété des circonstances aggravantes réelles	488
§ 2 La sanction encourue par chaque participant	490
A - La sanction des modes de participation	490
III-324 - La sanction dans un droit objectif	490
III-325 - La sanction dans un droit subjectif	491
B - La sanction des délits accessoires	492
III-326 - La sanction des délits de conséquence	492
III-326 Bis - La sanction de l'instigation et de la provocation	493
C - Les excuses atténuantes personnelles	494
III-327 - Les diverses excuses atténuantes personnelles	494
a) Les excuses atténuantes personnelles externes	494
III-328 - Les excuses tenant à l'intérêt social	494
III-329 - Les excuses tenant aux fonctions de l'agent	495
III-330 - Les excuses tenant à l'état des personnes	495
III-331 - Les excuses tenant à la perte accidentelle du libre arbitre	498
b) Les excuses atténuantes personnelles internes	499
III-332 - L'excuse atténuante tirée des mobiles	499
D - Les circonstances aggravantes personnelles	500
III-333 - Exclusion de principe des mobiles aggravants	500
III-334 - Les causes d'aggravation personnelles souvent retenues	501
a) La qualité de l'agent	502
III-335 - Le statut social ou familial du coupable	502
b) La récidive	503
III-336 - L'histoire de la récidive	503
III-337 - Les conditions juridiques de la récidive	504
III-338 - Les effets qu'emporte la récidive	505
III-339 - La multirécidive	506
TABLE ALPHABÉTIQUE	509
TABLE DES MATIÈRES	519